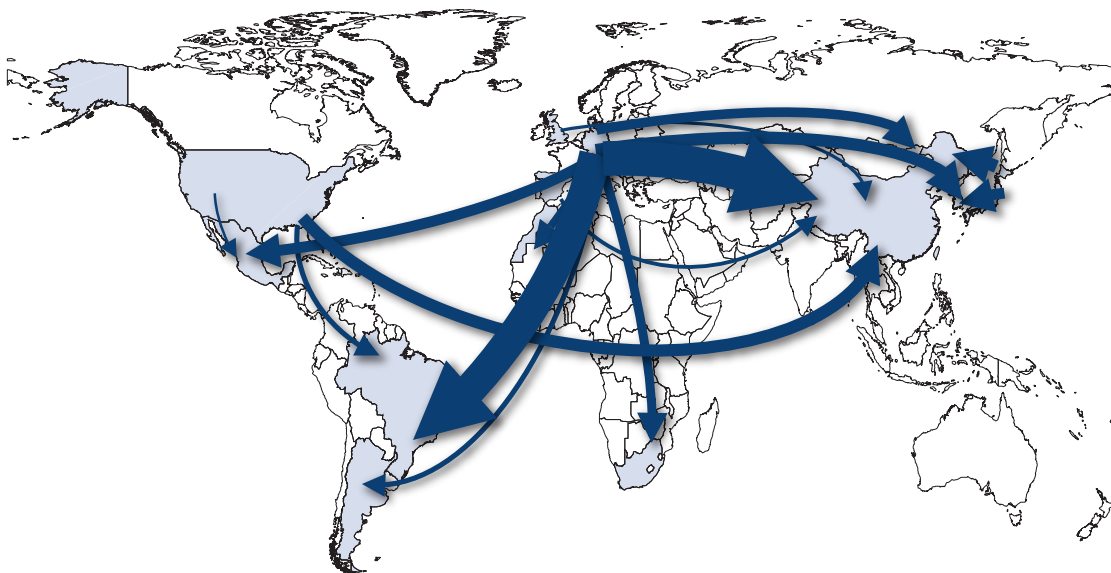


TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

L'innovation a lieu principalement dans les pays de l'OCDE, mais des transferts vers les pays en développement seront nécessaires pour remédier aux problèmes environnementaux.

Transfert des technologies éoliennes (en haut) et solaire photovoltaïque (en bas), 1990-2007

Transfert des signataires de l'Annexe I aux « non-signataires de l'Annexe I », mesuré par des demandes de brevets équivalentes



Comment lire ce graphique

Ces graphiques renseignent sur l'importance des transferts (demandes de brevets équivalentes) des signataires de l'Annexe I vers les non-signataires de l'Annexe I qui ont ratifié le Protocole de Kyoto pour deux technologies fondamentales – l'énergie éolienne et l'énergie solaire photovoltaïque. La direction et l'épaisseur des flèches traduisent la relation entre le pays dans lequel la demande de brevet a été déposée pour la première fois et les dépôts ultérieurs dans d'autres pays. Le dépôt de brevets coûte cher, en raison des frais induits par la préparation de la demande et des charges administratives et dépenses associées à la procédure d'approbation. De ce fait, les inventeurs ne solliciteront vraisemblablement pas une protection au titre du brevet dans un deuxième pays sans être relativement certains du potentiel commercial de la technologie dans ce pays. On peut ainsi connaître le degré de diffusion des innovations dans l'économie mondiale et déterminer les pays qui en sont les auteurs et les bénéficiaires. Voir www.oecd.org/enviroennement/innovation.

Source : OCDE (à paraître), *The Invention and Transfer of Environmental Technologies*, OCDE, Paris.